

**VILLE DU FOUSSERET  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 JANVIER 2023**

**PROCÈS VERBAL**

*Nombre de Conseillers En exercice :* 19 L'an deux mille vingt-trois le dix janvier, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le quatre janvier, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
*Présents :* 13 Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.  
*Procurations :* 6  
*Votants :* 19

**PRÉSENTS** MM. LAGARRIGUE Pierre - BAÑULS Cédric - BELMONTE José - Mmes BENAZET Nadine - CAPOUL Sabine - MM. DAURE Nicolas -. FRONTEAU Joris - GALIAY Jean-Sébastien- M. MARTINIE Laurent - Mmes NAUSSAC Frédérique - PERONNET Odile - TORILLON Martine - M. VILLEMUR Frédéric.

**ABSENTS** M. BOULINEAU Christophe ayant donné procuration à M. GALIAY Jean-Sébastien  
Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à M. FRONTEAU Joris  
Mme GREGORUTTI Aurélie ayant donné procuration à Mme CAPOUL Sabine  
Mme LAFARGUE Claudine ayant donné procuration à M. MARTINIE Laurent  
M. LIGONNIERE Vincent ayant donné procuration à M. BAÑULS Cédric  
Mme MENDONÇA Anny ayant donné procuration à Mme PERONNET Odile

**ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.**

Mme PERONNET Odile est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 DÉCEMBRE 2022**

Monsieur le Maire rappelle les principales décisions prises lors du conseil municipal du 6 décembre 2022. Puis, il demande aux élus si des corrections sont à apporter au compte rendu diffusé.

Aucune observation n'étant signalée, il propose au conseil municipal d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 6 décembre 2022.

<b>DOSSIER ADOPTE PAR 12 VOIX POUR (7 absents 6/12/2022 : Mmes et MM. : BAÑULS - BOULINEAU- DROCOURT - GALIAY - GREGORUTTI - LIGONNIERE - MENDONÇA)</b>
---

Monsieur le Maire demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter deux dossiers à l'ordre du jour :

2023-03 : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SDEHG POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE

2023-04 : OFFRE D'ACQUISITION DU PRESBYTÈRE

<b>LA DEMANDE EST APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ</b>
---

**2023-01 : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE RÉNOVATION DE LA PLACE DE LA HALLE**

M. le Maire rappelle les dernières étapes du projet de rénovation de la place de la halle. Il indique qu'un nouveau cabinet, le cabinet 2AU, a été désigné pour reprendre la maîtrise d'œuvre à l'automne 2022 à la suite de la défaillance d' Axe Ingénierie.

A l'issue de plusieurs réunions avec la commission du patrimoine, ce nouveau bureau d'études a pu proposer un plan d'aménagement. Ce plan a été présenté aux élus, en conseil municipal,

début décembre puis, dans la grande salle du Picon, aux habitants du Fousseret à l'occasion d'une réunion publique le lundi 12 décembre au soir.

M. le Maire détaille ensuite les points majeurs du projet.

Le plan d'aménagement prévoit une homogénéité de la place de la halle en termes de matériaux qui seraient du béton désactivé et de l'enrobé grenaillé. Les trottoirs et bordures sont supprimés. De plus, il est prévu que l'espace de voirie soit partagé entre les automobilistes et les piétons.

La vitesse sera limitée à 20km/h afin de permettre cette cohabitation de manière sécurisée.

Des arbres et des espaces verts sont envisagés en plusieurs endroits de l'espace afin de végétaliser et rafraîchir le lieu en été. Une fontaine est réinstallée à l'angle de la halle, non loin de la pharmacie. Des plots amovibles permettront de fermer la rue Sicard et la rue longeant la pharmacie si nécessaire, lors des marchés ou d'autres manifestations.

L'accessibilité PMR est garantie en tout point de la place et l'accès aux commerces a été étudié finement.

Le stationnement est préservé, avec un marquage des places le plus discret possible. De plus, le cabinet 2AU s'engage à effectuer un marquage au sol des places de stationnement au Picon afin d'accroître la capacité de ce parking.

Ce plan a été soumis à l'architecte des bâtiments de France pour un premier examen dont il n'est ressorti que quelques observations mineures.

Le calendrier de l'opération conduirait à un appel d'offres au printemps 2023, puis un début du chantier en septembre 2023. L'opération serait découpée en deux phases, traitant chacune une moitié de place, avec une pause de 15 jours lors des fêtes de fin 2023, une reprise en janvier 2024, pour une fin de chantier au printemps 2024.

Afin d'éviter, au maximum, les gênes occasionnées aux commerces, un tapis rouge desservant chaque commerce sera déployé sur la zone en chantier. Un représentant de l'entreprise missionnée sera chargé au quotidien de la communication avec les commerçants et riverains et de vérifier que tout se passe au mieux.

Le budget maximal dévolu à l'opération est de 620 000 € TTC, en ligne avec les subventions allouées et les capacités d'autofinancement de la commune.

Un prêt sera nécessaire pour garantir la trésorerie de la municipalité.

M. le Maire représente les trois scénarios proposés par le bureau d'études 2AU.

- ◆ Le premier scénario est le moins onéreux, d'un montant de 588 000 € TTC. Il s'agit de celui en béton désactivé. Il présente l'intérêt d'offrir une grande homogénéité de matériau sur toute la place car la voirie et les espaces piétons sont en béton désactivé.
- ◆ Le second scénario, d'un montant de 618 000 € TTC, prévoit de l'enrobé grenaillé sur les voies départementales et communales. Le béton désactivé recouvre le reste de l'espace communal.
- ◆ Le troisième scénario, d'un montant de 608 000 € TTC est intermédiaire entre les scénarios 1 et 2. Il garantit une large bande de béton désactivé allant du porche jusqu'à l'Ôberge. L'enrobé grenaillé couvre seulement une partie des voies.

Les élus demandent des précisions sur les matériaux. M. le Maire montre des images de béton désactivé et d'enrobé grenaillé. Ce dernier matériau est plus chaud mais le béton désactivé a une meilleure longévité et s'avère moins onéreux.

M. GALIAY s'interroge sur deux éléments : le stationnement devant le monument aux morts et la présence gênante, pour l'accès podium, d'arbres au sud de la halle.

M. le Maire précise, concernant le stationnement, que des places non officielles existent et pourront être utilisées, si elles ne gênent pas la circulation ou le passage des piétons. En ce qui concerne les arbres et les espaces verts, leur positionnement exact sera décidé lors du chantier.

Il précise que les réunions de chantier seront ouvertes à l'ensemble des conseillers municipaux.

Pour le budget de l'opération, M. le Maire souligne qu'un prêt bancaire sera nécessaire pour garantir la trésorerie. Il est en effet obligatoire d'avancer les dépenses, les subventions n'étant perçues qu'après l'opération.

M. le Maire donne le détail des subventions en notant qu'elles couvrent environ 53 % du montant hors taxes des travaux estimés.

Mme TORILLON demande ce que M. le Maire déciderait en cas de dépassement du prix plafond, lors des réponses à l'appel d'offres.

M. le Maire lui répond que si le dépassement est important une réduction des prestations sera envisagée ou le projet pourra être reporté. En revanche, si le dépassement ne représente que quelques milliers d'euros, une négociation avec l'entreprise permettra alors de trouver un accord sur un prix soutenable.

En effet, M. le Maire rappelle la nécessité de ces travaux tant le sol de la place de la halle est désormais détérioré et tant l'impression d'ensemble se dégrade. Il rappelle aussi sa volonté d'aller au bout de la rénovation du centre bourg au bénéfice des commerçants, riverains, des habitants mais aussi des visiteurs.

Ainsi, M. le Maire propose à la municipalité d'approuver cet avant-projet correspondant au scénario 1 en béton désactivé, pour un montant de 588 000 € TTC, assorti d'un début de chantier au 1<sup>er</sup> septembre 2023. Voir document joint au présent procès-verbal.

Il demande au conseil municipal de le missionner à poursuivre les prochaines phases de l'opération : appel d'offres, sécurisation du financement, organisation du chantier à venir.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITÉ</b>
-------------------------------------

#### **2023-02 : MODIFICATION DES TARIFS D'ABONNEMENT A LA MEDIATHEQUE**

M. le Maire fait part de l'intention du service médiathèque de modifier les tarifs d'abonnement à la médiathèque.

Jusqu'à présent les tarifs d'abonnement avaient été fixés par une délibération prise le 31 janvier 2013 lors de l'ouverture de la médiathèque.

Ainsi pour les habitants du Fousseret, un abonnement de 2 € pouvait être pris pour les livres et un autre de 2 € pour les documents sonores, mais avec un nombre de documents limités.

Pour les habitants des villages extérieurs, ces montants étaient doublés à 4 €.

Nombre de familles et d'abonnés prenaient ainsi deux abonnements pour faciliter les emprunts.

La proposition de la médiathèque est de passer à une carte famille annuelle de 5 € (à compter de la date d'inscription) permettant l'emprunt de :

- ◆ 20 livres, 20 revues.
- ◆ 5 DVD et 2 jeux de société.

Ces nouveaux tarifs visent à unifier pour les familles le compte d'abonnement et à faciliter la gestion par le service médiathèque.

L'impact en termes de coût pour les usagers ou de recettes pour la médiathèque devrait être limité.

M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver ces nouveaux tarifs d'abonnement à la médiathèque, à compter de la publication de la délibération.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITÉ</b>
-------------------------------------

### **2023-03 : ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SDEHG POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE**

M. le Maire vient d'être contacté par les services d'ENEDIS car la commune a vu son contrat d'électricité relatif au tarif jaune c'est-à-dire le compteur du groupe scolaire être arrêté au 31 décembre 2022.

Les tarifs de l'ensemble des autres bâtiments avaient été renégociés mais pas les tarifs jaunes qui prenaient donc fin au 31 décembre 2022.

L'opérateur de réseau demande à la commune de régulariser cette situation.

Afin de souscrire un contrat dans les meilleurs conditions, M. le Maire propose de se rattacher au groupement de commandes d'électricité du SDEHG. Ce dernier qui est réactualisé régulièrement depuis quelques années permet de bénéficier de tarifs attractifs.

Le syndicat d'énergie a confirmé à la commune la possibilité de se rattachement, en ce début 2023, pour les seuls tarifs jaunes.

<b>DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITÉ</b>
-------------------------------------

### **2023-04 : OFFRE D'ACQUISITION DU PRESBYTÈRE**

M. le Maire annonce avoir reçu ce jour une offre pour l'acquisition du presbytère de l'agence immobilière « Cabinet Occitan de Saint-Gaudens ». Il s'agit d'une proposition d'un particulier M. GIORDA d'un montant de 55 000 € net vendeur.

M. le Maire rappelle que la commune avait fixé le prix de vente à 89 000 € net vendeur au minimum.

Il demande aux élus ce qu'ils pensent de cette offre. M. Jean-Sébastien GALIAY note que le conseil municipal s'est prononcé récemment sur un prix de vente à 89 000 € net vendeur. Cette présente offre à 55 000 € net vendeur est donc manifestement trop basse.

Frédérique NAUSSAC s'interroge s'il ne faudrait pas faire une contre-proposition. Les offres ne sont pas si courantes et celle-ci est peut-être à considérer.

M. le Maire note que si on ajoute au prix de cette offre, le coût des travaux de rénovation, on reste bien en dessous du prix au mètre carré de l'immobilier rénové au Fousseret.

Il propose donc, au vu de l'écart trop important entre l'offre et le prix fixé par le conseil municipal, de décliner cette offre et d'attendre encore, d'autres agences immobilières étant en recherche de potentiels acquéreurs.

<b>DOSSIER REJETÉ A L'UNANIMITÉ</b>
-------------------------------------

### **INFORMATIONS DIVERSES**

**CCAS :** M. le Maire donne la parole à Mme Sabine CAPOUL afin de présenter les actions du CCAS lors des fêtes de fin d'année.

Mme CAPOUL informe de la distribution de 15 colis pour 18 adultes et 8 enfants. Les familles bénéficiaires étant celles indiqués par les Restos du Cœur.

Mme CAPOUL note des situations sociales difficiles. Les personnes ont d'ailleurs été touchées du geste de la municipalité.

Ces colis contiennent de l'alimentaire et des cadeaux pour les enfants pour un montant total estimé à environ 700 €.

Mme CAPOUL fait part aussi des nombreux coups de fil qu'elle a passés aux habitants inscrits sur la liste des personnes vulnérables. Cette liste qui comprend l'ensemble des plus de 70 ans de la commune est mise à jour régulièrement. Sont particulièrement concernées les personnes isolées. La liste peut être utile pour la prévention canicule ou les épisodes de grand froid en hiver.

Mme CAPOUL dit qu'en échangeant au téléphone avec les personnes elle a pu percevoir des besoins d'accompagnement des uns et des autres ou par exemple informer de la réforme des ordures ménagères. Ces échanges sont précieux à plus d'un titre.

M. José BELMONTE pense lui que des rencontres physiques, à domicile, avec les habitants permettraient de mieux sentir les besoins et faire passer les messages sur les actions municipales ou intercommunales.

Mme CAPOUL lui répond que des rencontres à domicile seraient encore plus chronophages.

M. le Maire remercie Mme CAPOUL pour ces actions et précise que les élus auront l'occasion de prochainement se rendre au domicile de Fousserétois.

**Finances :** M. le Maire rappelle les dates envisagées pour la préparation budgétaire 2023.

Le mardi 21 février à 18h30, aurait lieu la réunion bilan des comptes 2022.

Le mardi 7 mars, à 20h30, le compte administratif et le compte de gestion seraient votés en conseil municipal.

Les réunions consacrées à l'examen des demandes de subventions des associations auraient lieu les jeudis 16 et 23 mars 2023, en journée.

La réunion relative aux projets d'investissement serait prévue le mardi 28 mars, à 18h30.

Le mercredi 5 avril 2022, à 18h30 la commission des finances traiterait du budget de fonctionnement et des subventions aux associations.

Enfin, le mardi 11 avril 2023, le conseil municipal à 20h30, serait convoqué pour voter le budget et celui des subventions aux associations.

Il donne ensuite les principales données budgétaires, mises à jour au 10 janvier 2023 et concernant l'exercice 2022. La trésorerie est de 489 799,56 € au 10 janvier 2023.

En matière budgétaire, et sous réserve de vérification des dernières écritures de 2022 et de contrôle par les services des finances publiques, l'exercice 2022 dégagerait, en section de fonctionnement, un excédent de 164 188,00 € qui cumulé au report de l'excédent de 2021 non utilisé de 124 835,19 € ferait un solde total de 289 023,19 € pour 2022.

En ce qui concerne l'investissement, le solde d'exécution serait de - 129 816,71 € pour 2022. Ce solde négatif résulterait des versements non perçus en 2022 des subventions pour les travaux tiers lieu et de la maternelle.

En raison du report de l'excédent d'investissement de 2021 non utilisé, à savoir 332 861,37 €, le solde en section d'investissement fin 2022 serait donc excédentaire à 203 044,66 €.

Ces chiffres restent à confirmer mais ces premières indications semblent plutôt favorables.

Des données consolidées seront présentées aux élus le 21 février 2023 lors de l'examen du compte administratif 2022.

**Festivités de fin d'année et vœux :** M. le Maire se félicite de la réussite de la deuxième édition du marché de Noël qui a pu amener un peu de féerie aux habitants du village.

Il signale aussi la cérémonie de vœux à la population qui se tiendra le vendredi 20 janvier 2023, à 19h, au marché couvert.

**Médailles de la ville :** M. le Maire évoque l'attribution de la médaille de la ville à deux anciens présidents d'association. Il s'agit de M. Bruno MILLON pour le football et de M. Charly HAUPAIS pour le cyclisme. Les remises de médaille se feront dans le cadre des clubs respectifs. Il n'y a pas eu d'autres propositions de personnalités à distinguer.

**Gestion des ordures ménagères :** M. le Maire rappelle que la réforme des ordures ménagères entre en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2023. En décembre, au marché couvert, des bacs ont pu être distribués par les services de la communauté de communes à une partie des habitants du Fousseret.

Il convient maintenant d'arrêter les dispositions sur les dotations en containers municipaux et d'accompagner les associations du village sur cette épineuse question. Un comité de pilotage est envisagé en mairie tout prochainement pour traiter ces questions.

Mme Sabine CAPOUL souhaite que la communication de la communauté de communes puisse s'inspirer des intercommunalités voisines. Ces dernières sont très actives sur les réseaux sociaux et veillent à diffuser très largement les informations clés.

M. le Maire annonce que désormais, il convient de distribuer, à chaque foyer du village, une enveloppe contenant la communication de la communauté de communes relative à cette réforme de la tarification incitative. Dès qu'il recevra les bulletins municipaux imprimés, il contactera les conseillers municipaux pour se répartir la distribution dans les différents quartiers du village.

**Gendarmerie** : M. le Maire informe de l'ouverture de la nouvelle brigade de gendarmerie, située au 12 rue Gilbert Marrast à Cazères, au public dès le mardi 3 janvier 2023 à 8h00.

Les trois anciennes brigades de proximité de Martres-Tolosane, Le Fousseret et Cazères seront définitivement fermées pour n'en former qu'une seule à la nouvelle adresse mentionnée supra.

Contact téléphonique : composez le 17 ou 05 61 97 00 17 aux heures d'ouverture.

Les locaux et appartements de la brigade du Fousseret sont désormais vacants. Des propositions seront faites prochainement pour le devenir de cet ensemble de bâtiments.

**Rénovation énergétique** : M. le Maire signale la reprise des permanences du Pays du Sud Toulousain, chaque matin du 2eme jeudi du mois, 9h à 12h, en mairie du Fousseret pour accompagner les propriétaires à rénover leur logement.

Il y a le guichet Rénov Occitanie et le guichet ANAH - ERIM dispositif Eco Rénov' 31. (Pour ce dernier sur critères de ressources)

Voici les informations communiquées par le Pays du Sud Toulousain pour le guichet Rénov Occitanie :

« Service Neutre, objectif et indépendant, il vous aide à améliorer le confort de votre logement et à réduire votre facture énergétique. Les conseillers vous accompagnent pas à pas dans votre projet de rénovation énergétique : quels travaux ? quels financements ? quels professionnels qualifiés ?

Votre conseiller définira avec vous la meilleure stratégie d'amélioration énergétique pour votre logement. Vous pourrez bénéficier d'une visite d'un expert à domicile et d'une assistance aux travaux cofinancés par la région Occitanie.

N'hésitez plus, contactez-les au 05.61.97.34.20

Ou par mail à : [infoenergie@payssudtoulousain.fr](mailto:infoenergie@payssudtoulousain.fr)

Vous pouvez aussi consulter le site : <https://payssudtoulousain.fr/conseils-aux-particuliers>.

**Sauteuse à la cantine scolaire** : M. le Maire fait part d'un aide financière perçue pour l'acquisition de la sauteuse à la cantine scolaire. Il donne lecture du message suivant :

Le 01/08/2022, Mme CORTIADE Nadine a déposé une demande d'aide dans le cadre de la mesure "plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes " gérée par l'Agence de Services et de Paiement (ASP) pour l'acquisition de la sauteuse.

Cette aide permet à nos territoires de concrétiser l'ambition d'Egalim, d'améliorer la qualité de l'offre en cantine, et de miser sur les produits frais et locaux, ce que s'engage à faire API RESTAURATION.

Le 20/10/2022, une décision attributive de subvention "Aide Relative au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre de plan de relance" a été décidée à hauteur de 100 % du montant HT de l'investissement de la sauteuse.

Ce taux a été établi en fonction du nombre de repas servis au cours de l'année scolaire 2018/2019.

Acquisition Sauteuse : 8705,27 € T.T.C - 7254,39€ H.T.

ASP : 100% de l'aide sur le HT soit 7254,39€

Récupération de la TVA dans deux ans, étant donné que c'est un paiement budgétaire d'investissement.

Une avance a été perçue le 15/11/2022 de 2176,31 €. La demande de solde est en cours.

**Ancienne mairie** : M. le Maire fait part de contacts avec l'entreprise CHENAY en vue de la réfection de la façade et du balcon de l'ancienne mairie qui présentent des altérations. Ces travaux pourraient avoir lieu en 2023.

**Église** : M. le Maire informe de la réception en mairie du rapport d'avant-projet relatif à la rénovation de l'église Saint Pierre ès Liens.

Ce rapport vise à établir et chiffrer les travaux à réaliser pour rénover la voûte endommagée, la chapelle Sainte Germaine ainsi que le clocher. Il était envisagé une première tranche de 150 000 € HT de travaux.

Selon l'architecte, la première tranche, consacrée à la voûte, serait de plus de 300 000 € HT.

Ce rapport sera présenté aux élus lors d'une réunion ad hoc.

**Pharmacie** : M. le Maire annonce le dépôt, en mairie, le 6 janvier 2023, de la demande de permis de construire pour les travaux de rénovation de la pharmacie.

Si le permis est approuvé, la pharmacie déménagera vers la salle orange, à l'ancien collège, durant les travaux. Les aménagements de la salle sont en cours de finalisation.

**École :** M. le Maire vient d'être informé par les services de l'Inspection Académique d'un risque de perte d'un poste d'enseignant à l'école élémentaire à la rentrée de septembre 2023.

Les services étudient comment ne pas pénaliser l'encadrement des classes au cas où cette suppression de poste se confirmerait. Des annonces officielles risquent d'intervenir au printemps ou à l'été 2023.

**RIFSEEP :** M. le Maire fait part des propositions de la commission du personnel qui s'est tenue l'après-midi même en présence des élus et de représentants des personnels.

La commission a examiné la délibération visant à réviser le RIFSEEP.

En effet le RIFSEEP doit être revu tous les quatre ans.

M. le Maire indique qu'il n'y a pas de changements majeurs mais un certain nombre d'ajustements destinés à rendre le système plus juste.

Il annonce notamment l'intégration dans les bénéficiaires des personnels contractuels.

Il propose ensuite que les indemnités de chaque agent (IFSE) soient augmentées de 3,5 % comme cela a été fait en 2022 pour les salaires.

Ensuite, il fait part d'améliorations dans la méthode de calcul du complément indemnitaire annuel (CIA) afin de rendre ce dernier plus progressif et ainsi plus juste.

Enfin, il précise que le projet de délibération doit être soumis au Centre de Gestion de la Haute-Garonne, pour passage en comité technique, puis, après d'éventuelles modifications, être approuvé en conseil municipal.

La séance est levée à 22h15.

NOM - PRÉNOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE Pierre	
M. BAÑULS Cédric	
M. BELMONTE José	
Mme BENAZET Nadine	
M. BOULINEAU Christophe	PROCURATION A M. GALIAY Jean-Sébastien
Mme CAPOUL Sabine	
M. DAURE Nicolas	
Mme DROCOURT Angélique	PROCURATION A M. FRONTEAU Joris
M. FRONTEAU Joris	
M. GALIAY Jean-Sébastien	
Mme GREGORUTTI Aurélie	PROCURATION A Mme CAPOUL Sabine
Mme LAFARGUE Claudine	PROCURATION A Mme MARTINIE Laurent
M. LIGONNIERE Vincent	PROCURATION A M. BAÑULS Cédric
M. MARTINIE Laurent	
Mme MENDONÇA Anny	PROCURATION A Mme PERONNET Odile
Mme NAUSSAC Frédérique	
Mme PERONNET Odile	
Mme TORILLON Martine	
M. VILLEMUR Frédéric	